



FREMIER CONGRES DES NATIONS UNIES
EN MATIERE DE PREVENTION DU CRIME
ET DE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Genève, 22 août - 3 septembre 1955

Séance plénière

PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE

Projet de résolution présenté par le Rapporteur général

Le premier Congrès des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants,

Ayant adopté, sur la question de la prévention de la délinquance juvénile, les conclusions et recommandations annexées à la présente résolution,

1. Prie le Secrétaire général, conformément à l'alinéa d) de l'Annexe à la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale des Nations Unies, de soumettre ces conclusions et recommandations à la Commission des questions sociales du Conseil économique et social,
2. Exprime l'espoir que le Conseil économique et social prendra en considération les principes généraux énoncés dans ces conclusions et recommandera aux gouvernements d'en tenir aussi complètement compte que possible dans leurs dispositions réglementaires et lorsqu'ils mettront à l'étude la modification de leur législation et de leurs règles administratives,
3. Signale la nécessité de laisser à la question de la délinquance juvénile la priorité qui lui a déjà été attribuée dans le programme de travail de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social et celle d'inscrire d'importants éléments de cette question au programme de travail des groupes consultatifs régionaux organisé conformément à la résolution précitée.



This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.